

FLASH INFO !

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES VALLEES DES GAVES

En juin 2003, le Conseil de développement du Pays des Vallées des Gaves était constitué. Durant presque deux ans, plus de 80 personnes ont participé à cette démarche de démocratie participative : citoyens, associations, socioprofessionnels et élus.

La charte du Pays des Vallées des Gaves est ainsi née en 2004, au terme d'un long travail de réflexion et de débats autour d'un enjeu de taille : l'avenir de notre territoire !

Cette charte pose les bases d'un développement souhaité pour notre Pays dans les 10 ans à venir :

- axe 1 : le développement d'une politique spécifique en direction des saisonniers.
- axe 2 : les ressources agropastorales et environnementales comme facteur de développement et de création d'activités et d'emplois.
- axe 3 : une économie touristique tournée vers la qualité, basée sur un réseau d'entités organisées, la valorisation d'une offre combinant les grandes lignes de produits et alliant les potentiels de Lourdes avec ceux des vallées.
- axe 4 : une offre et une animation économique organisée à l'échelle du Pays, en direction des petites et moyennes entreprises et en lien avec le pôle tarbais.
- axe 5 : un projet culturel partagé

autour de points d'encrages communs et tourné vers la modernité et l'accès à la culture pour tous.

- axe 6 : un parc de logements pour tous les besoins, intégré dans le paysage et valorisant le patrimoine bâti des Vallées des Gaves.

- axe 7 : des solidarités à maintenir, à renforcer ou à créer par une politique de services qui s'adapte aux évolutions des besoins des habitants.

- axe 8 : un projet éducatif avec et au service des jeunes pour s'inscrire dans la durée et renforcer le lien intergénérationnel.

- axe 9 : une maîtrise de l'occupation de l'espace au service de la qualité territoriale à travers des outils de gestion foncière et d'aménagement.

- axe 10 : une gestion et une valorisation des ressources et des grands espaces naturels qui marquent le territoire : gaves, forêt, estives, zones intermédiaires, patrimoine agropastoral, espaces remarquables, Parc National, grands sites.

- axe 11 : une gestion de l'environnement dans une perspective d'équilibre des usages.

- axe 12 : une communication extérieure.

- axe 13 : une politique de communication interne au Pays, facteur de

cohésion.

axe 14 : constituer des partenariats avec d'autres territoires.

Elle est consultable dans vos mairies et communautés de communes ou sur www.valleesdesgaves.com.

Par ailleurs, ce travail a également servi à la signature d'un contrat de Pays le 14 janvier 2005 avec l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées qui se sont engagés à accompagner notre territoire dans ce développement.

Nous entamons aujourd'hui "la deuxième vie" du Conseil de développement. Son rôle consistera désormais à contribuer à l'élaboration des programmations du Pays, au suivi et à la mise en œuvre des projets financés dans le cadre du contrat de Pays et à l'évaluation de la mise en œuvre du contrat de Pays. Charge à lui d'apporter également de nouvelles idées ou de fédérer les initiatives existantes.

Le Conseil de développement a également un important rôle à jouer : relayer l'information sur la vie du Pays auprès de tous ses citoyens.

Ensemble, continuons à faire vivre notre Pays des Vallées des Gaves !!!

***Monique Estaun
Présidente***